



DÉCISION N°2024-007

MARCHÉ LOT 1A ACCUEIL EN DÉCHÈTERIE : RÉDUCTION DE PRÉSENCE

Le Président du SIBRECSA,

- ❖ Vu la délibération 2021-045 du Comité syndical du 22 novembre 2021 autorisant le Président à signer le marché d'exploitation des déchèteries – Lot 1A : Accueil en déchèteries (haut de quai) auprès de la société TRIALP et autorisant le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ;
- ❖ Considérant la nécessité de réduire le coût lié à la gestion des déchèteries du SIBRECSA.

DÉCIDE

Article 1. Conformément à l'article 5 du CCTP du marché d'exploitation des déchèteries – Lot 1A « Accueil en déchèterie », le nombre de gardien présent est réduit dans la limite de 10% du volume total. Cela représente, pour une semaine standard, une réduction de 36 heures de présence.

Article 2. Ampliation de cette décision sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier ;
- Annexée au registre des délibérations du syndicat ;
- Publiée sur le site internet du SIBRECSA : www.sibrecsa.fr.

Fait à Pontcharra, le 11/03/2024

**Le Président du SIBRECSA,
M. Christophe BORG**

